

SAINT HILAIRE

Le mot du Maire

Ce bulletin municipal vous présente sous une forme originale et agréable à lire le budget de la commune pour l'année 2021.

Le montant global du budget est en rapport avec la croissance du village. Il porte les investissements nécessaires à cette croissance.

Le substrat de ses recettes est encore bouleversé par les réformes fiscales en cours. L'exonération de la taxe d'habitation se traduit par une nouvelle perte de ressources. Cette perte sera partiellement compensée par la fusion des parts communales et départementales de la taxe foncière sur le bâti au profit de la commune.

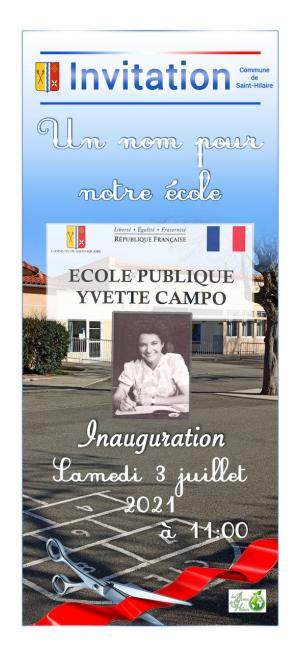
Ce cumul portera le taux communal de la taxe foncière sur le bâti à 40,17%; augmentation 2021 de 2% comprise.

La crise sanitaire et économique impacte sévèrement les recettes de notre communauté d'agglomération. Cette situation aura des répercussions sur les relations financières et sur les transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité. Notre budget anticipe prudemment les conclusions qui résulteront du pacte financier en cours de réflexion et qui appelleront les communes à compenser l'affaiblissement des recettes.

C'est dans ce contexte contraint que notre commune grandit, ses équipements sont parfois étriqués comme peuvent l'être les vêtements des enfants qui grandissent trop vite.

Considérons cependant le développement du village comme un atout pour l'avenir et l'apport de nouveaux habitants comme une richesse évidente pour notre commune.

La commune c'est plus qu'un territoire, c'est une communauté de vie alors faisons la grandir dans la tranquillité, le respect de ses espaces et dans le soin que chacun peut apporter à son développement.



André Morère

Total: 2 799 971 €

Vous pouvez retrouver l'intégralité du budget sur le site de la commune www.mairie-sthilaire31.fr

DÉPENSES de fonctionnement Principales DEPENSES **Participation** Rénovation de la commune à l'Agglo ingergétique Mairie Muretain 38 500€ 90 000 € Cimetière Subventions Voirie Muretain 10 000 € associations Agglo 12 610 € 60 000 € Remboursement Charges générales Intérêt des Principales emprunts (y compris salle 17 500 € polyvalente) dont 307 000 € 167 541 € d'emprunt relais Indemnités élus 38 500€ **Achèvement** Salle Polyvalente 511 000 € **Charges du** personnel 225 000 € **Groupe Scolaire** 715 000 € **Principales RECETTES** Subventions État, **Impôts** Région, Département 424 200 € 557 681 € d'investissemen Taxe aménagement Récupération TVA sur constructions **Dotations Etat** neuves 131 500€ 138 500 € 62 900€

Virement de la section fonctionnement + excédent reporté de 2020 : 985 000 €

SALLE POLYVALENTE

<u>Un outil moderne et accueillant</u> mis à disposition de tous pour vos activités.....». Les réservations sont accessibles en Mairie.

Espace Accueil:



Grande Salle:





- Le retard lié à la situation sanitaire a été rattrapé. Les travaux de chauffage, ventilation, électricité, sonorisation, équipements scéniques sont terminés.
- La commission de sécurité dirigée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et Secours) a donné son aval sur la conformité des installations.
- La sécurité est renforcée par l'installation de la vidéo surveillance sur le site.

CDELLC

Les travaux

(Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne)

Place des Troubadours :

La nouvelle organisation de l'éclairage public de la place (suppression des mâts boule, remplacement par deux nouveaux mâts à LED).

Domaine de la Louge: (rue de l'Oraison)
Renforcement de l'alimentation du
lotissement, mise en place d'un
transformateur dans l'angle de l'impasse
de l'Oraison et suppression d'un poteau.

Village:

Une demande de travaux a été formulée auprès du syndicat pour la mise en place de prises électriques sur différents points de l'avenue de Gascogne pour les futures illuminations de Noël.

VOIRIE

Rue du Moulin:

Les eaux de ruissellement des fossés ont dangereusement dégradé le bas côté de la voie. Les services de la voirie du Muretain Agglo ont participé aux travaux de renforcement par un double busage permettant l'écoulement normal des eaux et ont aménagé une zone de croisement sur une longueur de 30 mètres.

Piste Cyclable:

Le projet de tracé d'une piste cyclable reliant Ox/St-Hilaire/Lavernose/Le Fauga a été présenté en commission.

Une présentation de ce futur équipement sera faite à la population.

Quelques points restant encore à définir.

terre.

<u>Domaine de la Louge</u> (rue de l'Oraison)

Les réseaux ainsi que les voies internes à la

résidence sont en cours de réalisation.

LOTISSEMENTS

Les voies et réseaux sont terminés. Les

constructions ne vont pas tarder à sortir de

Domaine du Soulé (voie Romaine)



Pour la protection et la préservation de la faune nocturne dans le secteur de la zone verte le long de la Louge

En accord avec le promoteur Hectare, les luminaires seront dotés d'un éclairage LED avec extinction la nuit (23h/5h à définir).

UN TERRAIN DE FOOT RENOVÉ

La dernière réhabilitation date des années 80. L'occupation successive des gens du voyage et les divagations des chiens ont accéléré sa dégradation. Les opérations de décapage, sablage, regarnissage et décompactage vont régénérer le terrain qui en a bien besoin.

<u>Infos pratiques</u>

Tour de France

Le 14 juillet, le Tour de France passera de nouveau à Saint-Hilaire. Des animations seront proposées à cette occasion.

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES du 20 et 27 juin 2021

Votre bureau de vote a changé. Dorénavant, les élections se dérouleront à la Salle polyvalente : Espace Bordeneuve.

N'oubliez pas de vous munir de votre pièce l'idendité, de votre masque et de votre stylo.

LANGAGE DES SIGNES "avec les tout-petits"

L'organisme de formation KESTUMDIS a mené une formation avec 11 assistant(e)s maternel(les) et 1 garde d'enfant à domicile sur le thème de la communication gestuelle avec les bébés.

Cette formation de 21h a été entièrement prise en charge par le fonds de formation professionnelle.

Nathalie Vigneau, la formatrice, a exposé les grands principes de la Langue des Signes avec les bébés. Cette communication est une histoire de répétition, de patience et de persévérance.



"Une fois que l'enfant aura fait le lien entre le signe et le mot associé, il pourra communiquer avec ses mains avant de pouvoir parler, même si en grandissant, l'enfant abandonnera les signes pour la parole".

En cette période de COVID, la municipalité a mis à disposition, la salle du Conseil Municipal pour accueillir le groupe. Malgré le contexte sanitaire, la bonne humeur a régné tout le long de ces 3 journées entre temps théorique et mise en pratique.

L'ECHO DE SAINT HILAIRE

LA COMMUNE SOLIDAIRE DES ASSOCIATIONS

Au titre de la solidarité, la municipalité a versé pour l'année 2020, une subvention aux associations de Saint-Hilaire. Cette aide exceptionnelle ne suffira pas à garantir le maintien des conditions habituelles du fonctionnement des clubs. Dans ce contexte sanitaire contraignant, les corps ont été confinés mais pas les esprits. A plusieurs reprises, n'avons-nous pas pensé à soutenir et encourager nos associations si importantes pour la cohésion sociale? C'est ce que chacun peut envisager, en annonçant dès à présent, son intention de renouvellement de l'adhésion pour la saison prochaine.

UN NOM POUR VOTRE ECOLE Programme de l'exposition à l'Espace Bordeneuve

- Exposition Yvette Campo autour de ses passions (enseignement, archéologie, voyages)
- Exposition "L'école d'autrefois" proposée par M. et Mme Mengelle (collectionneurs)
- Ateliers d'écriture, tampons, broderie à la plume (réservée à l'école, le mercredi) Le livre "Yvette Campo, une femme d'exception" sera en vente tout le week end.

Ouverte au public le Samedi 03 et le Dimanche 04 juillet 2021

And the standard of the standa

CCAS

Dans le cadre des phénomènes météorologiques importants (froid, canicule), le CCAS est à votre écoute et peut vous venir en aide.

Pour bénéficier d'un suivi particulier, vous pouvez vous inscrire auprès du CCAS de la commune au 05 34 46 01 90.



Dernier trimestre 2020	
BENHAMOUDA TALAGRAND Paul, Régis, Hubert	20 septembre 2020
COUQUET Victoire, Laure, Marie	13 novembre 2020
ENJALBERT Maëla, Berengère, Mélanie	1 novembre 2020
FOUQUEREAU Baptiste, Michel	18 novembre 2020
GALY Théo, Gabriel, Gérard	20 décembre 2020
ORDENER Alaric, Terence	27 septembre 2020
PONSOLLE Anais	12 décembre 2020
ROGER Giulian	8 décembre 2020
SUBRA Lilou, Noa	6 novembre 2020
THOMAZEAU Mandy, Faustine	19 décembre 2020
2021	
BERNARDO MARQUES RAMOS Matias	10 mars 2021
COMBES Ezyo, Christian, Thierry	28 avr il 2021
DEGRUELLE MONTAUDRY Margot, Louise	25 mars 2021
KIRAN Soumaya	1 janvier 2021
RIVIERE Eden et Emy	17 mars 2021
ROUYER GUILBAUD Sacha, Louison	29 mars 2021
SELIER GAUBERT Judith, Marie	6 mars 2021
VERGNET Maëva, Ambre	16 mai 2021

<u>Mariages</u>

Dernier trimestre 2020		
CRIBELLE Jean-Louis, Henri, André TOUZEAU Sylvie, Michèle, Suzy	30 octobre 2020	
2021		
AHDIDAN Ayoub	15 2021	
BENAMAR Elia, Amina, Thaitmas	15 mai 2021	
REGNIER Gérald, Marie	20 112021	
CABELLO Brigitte, Cécile	20 avril 2021	
MOINEAU David, Jean-Pierre	15 2021	
HAKEM Nouel	15 mai 2021	

Ils nous ont quittés

2020	
CHARDONNET Céline, Jeanne, Paulette	10 avril 2020
CHARLEUX Jean Noël	11 mars 2020
GAJAN Christophe	10 mai 2020
JEAN Veuve PITCHERIT Geneviève	31 décembre 2020
POLLINI Alfred, Georges	23 juillet 2020
2021	
AGBESI Ouamo, Albertine	2 mai 2021
CASARSA Odette, Suzanne	22 janvier 2021
JORDY Ines, Augustine	13 janvier 2021

Civisme



Deux nouveaux joueurs transférés au club de foot ???



Non, malheureusement, ce n'est pas le cas.

Notre belle pleine sportive est constamment souillée par des déjections canines. Des chiens non tenus en laisse divaguent sur la plaine sportive et sur le terrain de foot malgré l'arrêté municipal.

Regrettable....





<u>Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants</u> et ce par mesure d'hygiène publique.

La commune est plus qu'un territoire ; c'est une communauté de vie. Alors faisons la grandir dans la tranquillité, le respect de ses espaces et dans le soin que chacun peut apporter à son développement.

«Si votre chien se laisse aller, munissez vous d'un sachet»

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.